

SCRIPTA

Numéro Scripta : 2344

Auteur(s) : Jean Poiletruie [particulier]

Bénéficiaire(s) : Guillaume, petit-fils de Jean Poiletruie [particulier]

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : 1294, 9 janvier

Action juridique : autre

Langue du texte : ancien français

Analyse

Jean Poiletruie donne 1° à son petit-fils : 3 journaux de terre, un tenement et 30 sous de rente ; 2° à un fils puiné : deux pièces de terre, un étal, 14 sous de rente et deux chapons. (Record d'Echevin).

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Deck Suzanne, *Une commune normande au Moyen Âge, la ville d'Eu, son histoire, ses institutions (1151-1475)*, Paris, Champion (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences historiques et philologiques ; 243), 1924, n° 5, p. 247-248.

Texte établi d'après a

Le samedi après la biesphaine en l'an de grasse mil CC quatre vins et trese, dona Johan Poiletruie, par l'acort de Andrieu son fix aisé a Guillaume son fix aisé d'un autre fix Guillaume maisné, pour Dieu en amosne et pour son serviche treis journaux et I tenement, e trente sous de rente. E est le dite terre assise en le campagne de le Cauchie, en une pieche, de joust le quemin qui tent de le dite Cauchie vers Pont ; le tenement est assis en la parosse Saint Johan d'Eu, acostant d'une part et d'autre au tenement de Nichole Poiletruie ; les XXX s. de rente, les heirs Robert Lambert sunt tenus rendre de le meitié d'un pré qui siet ez marez salez, de joust le pré Robert Rainquet : le quel don devant dit Guillaume fix aisé audit Johan et son hoir, le devant dit don confrema et wout, et otria, et de son seel le seela, et en le manière que ledit Johan fist le don. Au recort de Bernart de Rue et de Jehan Troquelin, esquevins d'Eu adonques.

Item u jour devant dit, le devant dit Johan donna un autre don a Guillaume, son autre fix maisné, deus pieches de terre et I estal et quatorse soudées de rente et deus capons, par l'acort dudit Andrin son fix aisé ; lesquelcz deus pieches de terre sunt assises en deus teroers, dunt l'un contient une acre de terre et douse perquez assise au terroer de Heudelimont, de joust le quemin qui maine d'Eu à Saurey, l'autre pieche de terre est assise u dimage d'Eu emprès le voie Ramoysiene ; l'estal est assis en le boucherie d'Eu, emprès l'estal Nichole Mauger ; les quatorse sous de rente et deux capons Ricart le Petit qu'en esteit tenu à rendre a le saint Remi, a le Pasches, à le saint Johan et deus capons au Noël. Le quel don devant dit son autre fix aisé Guillaume, ichu don devant dit wout et otria et de son seel le confrema en le forme et en le manière que il est contenu es lettrez ou dit Jehan son père e en son ennixe qui est seelée du seel audit Guillaume. Au recort de Bernard de Rue et de Johan Troquelin, esquevins d'Eu adonques.